



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 12 février 2019

Monsieur Edouard Geffray
Directeur général des
ressources humaines
72 rue regnault
75243 Paris Cedex 13

Nos réf. : ACAT/CNB/BN/5270

Objet : mouvement intra-départemental
premier degré

Monsieur,

Nous sollicitons une rencontre rapide avec vos services afin de répondre aux nombreuses interrogations suscitées par les changements relatifs au mouvement intra-départementaux premier degré.

Le Sgen-CFDT vous a alerté à plusieurs reprises afin d'obtenir des réponses quant aux nouvelles règles d'affectation des professeurs des écoles engendrées par l'utilisation du nouveau logiciel. Nous sommes animés par une volonté de faire vivre un dialogue social tant au niveau local que national. Nous sommes ainsi surpris par l'absence de réponse à nos interrogations renouvelées.

Nous sommes choqués par la gestion actuelle dans les départements autour de la construction des nouvelles règles du mouvement des Professeurs des écoles. En effet, dans certains départements, ceux-ci sont obligés de formuler plusieurs vœux géographiques, sans discussion préalable du périmètre défini ni bonification. Pour d'autres, ce sont les barèmes de départage qui ne sont pas discutés en commission.

Nous avons besoin de connaître le fonctionnement de chacune des phases de l'algorithme général du logiciel permettant d'affecter les personnels, la liste des items de la "boîte à outils" déclinable département par département, le nombre maximal de vœux pour chaque phase de saisie (30 ou plus à chaque saisie), l'ordre des discriminants en cas d'égalité de barème (AGS, ordre du vœu, bonification personnelle, bonification professionnelle...) et les règles de fonctionnement des affectations.

Comment le dialogue social peut-il être de qualité et efficient lors des échanges locaux alors même que ni les services déconcentrés ni les représentants des personnels n'ont accès aux différents paramétrages du logiciel, de l'algorithme, de la dite « boîte à outils » ?

Nous n'avons pas l'habitude de voter en commission des règles alors même que nous n'avons pas accès aux tenants et aboutissants de ces règles qui ont un impact sur les conditions de travail de plusieurs centaines de milliers de personnels. Il y a urgence car les commissions se tiennent en ce moment. Il faut aussi une visibilité pour les personnels sur le contenu des postes proposés à l'affectation à titre définitif. C'est une question majeure de conditions de travail.

Les conditions préalables à la réussite du projet ne nous semblent pas réunies et justifieraient de sursoit à sa mise en œuvre.

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale